

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées du canton».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-142 au Conseil administratif avec la recommandation de revoir, dans le cadre de ces négociations avec l'Etat, le système de subvention des foyers de jour pour 2007 afin de stabiliser leur budget.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jusqu'en 2005, les foyers de jour qui accueillent des résidents de la ville de Genève recevaient un soutien total de 50 000 francs affecté à de petits aménagements, à de menus travaux dans les établissements et à la prise en charge partielle du transport des personnes âgées de la ville dans des foyers éloignés, en particulier le foyer Aux Cinq-Colosses, pour des aînés des Eaux-Vives. Le foyer de Soubeyran est installé dans des locaux mis à disposition par la Ville de Genève.

Depuis 2005, et à la demande de l'Association des communes genevoises (ACG) et de l'Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton, la Ville a revu son système de subventionnement. Pour entrer dans une démarche soutenue par l'ACG, la Ville affecte désormais aux différents foyers de jour un montant correspondant à 5 francs par journée et par résident de la ville de Genève.

Pour financer ce soutien, l'enveloppe totale de 50 000 francs a été confirmée par le Conseil municipal.

Cette nouvelle manière de répartir l'aide de la Ville aux foyers de jour suscite la question importante de la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat dans ce domaine.

A ce jour, le canton de Genève compte six foyers de jour traditionnels et un, le Relais Dumas, réservé aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La mission des foyers de jour se concentre essentiellement sur le soutien à domicile des personnes âgées. Au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'autorité cantonale, ces foyers de jour reçoivent une subvention de l'Etat, confor-

mément à la loi sur l'aide à domicile et des subsides de l'Office fédéral des assurances sociales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 21 février 2007.